

La vertu dormitive de l'opium*

Pourquoi ironiser sur la vertu dormitive?

Le latin de Molière nous a légué cette critique célèbre d'une notion médiévale. Au Docteur qui lui demande *causam et rationem quare/Opium facit dormire*, le Bachelier de dire *A quoi respondeo./Quia est in eo/Virtus dormitiva,/Cujus est natura/Sensus assoupire*¹. Le XVII^e siècle a été friand de telles plaisanteries, auxquelles on doit ajouter la vertu apéritive de la clé, et la vertu attractive du croc, raillées par Pascal. Mais on verra que Pascal est loin d'être opposé à la notion même de pouvoir causal... Le fond de la critique est clair: l'attribution d'un pouvoir, qualifié uniquement par son résultat, est inopérante, sa prétention à l'explication (scientifique) obscurantiste. Une telle vertu est "occulte". De là à en dénoncer l'illusion, il n'y a qu'un pas².

Deux critiques donc, auxquelles doit répondre toute tentative de réhabilitation, mais en sens inverse: il faudrait d'abord montrer que la vertu dormitive n'est pas *illusoire*, pour entreprendre ensuite de soutenir qu'elle n'est pas *inutile*. Un troisième élément, présent à divers degrés dans les deux critiques, doit également être pris en compte: l'accusation d'*anthropomorphisme*, qui sera par la suite élargie à tout le vocabulaire causal. On dénonce son origine psychologique et/ou morale, éventuellement liée à l'origine historique, grecque, de la notion d'*aitia* qui, de la responsabilité juridique est étendue à la légalité naturelle³. L'idée de puissance serait d'origine psychologique: elle est donnée par l'expérience interne de la volonté, ou, plus phénoménologiquement, de l'effort⁴. C'est donc une projection d'une caractéristique de l'esprit sur les choses qui présiderait au discours, dès lors illusoire et presque superstitieux, sur les puissances actives⁵. Non seulement la notion de pouvoir causal vient d'une projection de la

* Texte pour une conférence donnée dans le cadre du séminaire "Les mondes possibles" à l'ENS Ulm en mars 1998. Une première version, fort différente, avait été présentée à Caen dans le cadre d'une journée sur les modalités organisée par Pascal Engel, en septembre 1996. Je n'ai toujours pas pris les moyens de me confronter aux publications les plus récentes sur le sujet et d'en donner une version pour la publication.

¹ *Malade imaginaire* III intermède: Primus doctor: Si mihi licenciam dat Dominus Praeses/Et tanti docti Doctores./Et assistantes illustres./ Très sçavanti Bacheliero./Quem estimo et honoro./Domandabo causam et rationem quare/Opium facit dormire. Bachelierus: Mihi a docto Doctore/Domandatur causam et rationem quare/Opium facit dormire./A quoi respondeo./Quia est in eo/Virtus dormitiva,/Cujus est natura/Sensus assoupire.. Dans une note à l'édition des œuvres complètes par Mesnard, P. Janet décrivait ce "dernier trait de Molière, celui qu'il a en sorte décoché en mourant dans l'admirable bouffonnerie du *Malade imaginaire*. Pourquoi l'opium fait-il dormir?... Parce qu'il a une vertu dormitive: plaisanterie immortelle que tout philosophe et tout savant doivent toujours avoir présente à l'esprit, pour ne pas confondre leur ignorance avec leur science ni les mots avec les choses".

² On connaît bien l'histoire. Descartes et les cartésiens (sauf Leibniz) s'en prennent aux formes substantielles, et donc aux pouvoirs conçus sur le modèle aristotélicien mais ils maintiennent la causalité naturelle, et le lien de nécessité entre la cause et l'effet. Malebranche la résorbe en Dieu. Hume, grand lecteur et même copieur de Malebranche, l'élimine (voir *Traité de la nature humaine* I III, sec. 2-4 et 12-15, *Enquête sur l'entendement humain*, sec. 4-7). Voir aussi l'interprétation que garde Schopenhauer, *Sur la quadruple racine du principe de raison suffisante*, §43: "...Nous voyons bien cette cause produire cet effet avec nécessité, mais comment elle peut véritablement faire cela, à savoir ce qui en pareil cas a lieu à l'intérieur, cela, nous n'en avons pas d'expérience. C'est ainsi que nous voyons les effets mécaniques, physiques, chimiques, résulter à chaque fois de leurs causes respectives, sans pour autant jamais comprendre complètement le processus; la chose principale dans cette affaire reste pour nous un mystère: nous l'attribuons alors aux propriétés des corps, aux forces naturelles, également à la force vitale, toutes choses qui ne sont pourtant que des *qualitates occultae*". Il opposera ensuite la causalité physique à la motivation intérieure, mais ce n'était pas le point qui était visé ici..

³ Kelsen, Jaeger: voir von Wright \$\$\$.

⁴ Sur l'origine psychologique de la notion de cause éclairée par celle qui paraît évidente de *volition*, voir Locke, chapitre le plus long de l'*Essai*, II, 21, "De la puissance". Maine de Biran a développé la phénoménologie de l'effort qui lui paraît conforme avec la perspective classique de l'analyse de la conscience qu'on trouve aussi bien chez Descartes que chez Locke.

⁵ Après Locke, tout l'empirisme anglais s'accorde voir dans l'idée de pouvoir causal la base d'une conception animiste ou panpsychiste de la nature, il en va de même de l'idéologie française, du positivisme de Comte, du

volition dans les choses, mais il attribue même aux termes de la relation causale une perception ‘sur le mode causal’ (mémoire), etc. Une défense en bonne et due forme des notions d’action et de vertu active doit donc également répondre à l’accusation d’anthropomorphisme.

L’objection moliéresque est pertinente: on n’explique pas le sommeil de l’opiomane par la vertu dormitive de l’opium. Surtout, on n’explique pas pourquoi l’opium fait dormir en répondant qu’il a une vertu dormitive, parce que cette explication est circulaire, et n’est donc pas une explication. Mais si la formule est circulaire, c’est qu’en disant que l’opium *fait* dormir, on lui a déjà accordé une vertu dormitive. Que l’explication moliéresque soit creuse n’entraîne pas que la notion de vertu dormitive le soit. Le serait-elle que nous l’aurions éliminée de notre langage. Or, nous en faisons usage à chaque fois que nous parlons de “sommifère”, qui ne dit rien d’autre que “contenant (ou ayant) une vertu dormitive”. Et un tel terme peut être explicatif, non pas pour répondre à la question “pourquoi ce somnifère fait-il dormir?”, mais pour répondre à la question “pourquoi est-il dangereux de prendre de l’opium avant de conduire?” — “parce que l’opium fait dormir” ou “parce que l’opium a une vertu dormitive”.

Nous avons posé la question “pourquoi?” Mais, répondra-t-on, ce n’est pas le type de question que l’on pose à propos d’un phénomène naturel, et ce n’est donc pas le type de réponse que l’on attend. Pourtant, si la conception qui donne aux réalités naturelles des pouvoirs causaux a pu paraître insatisfaisante, voire obscurantiste, un étonnement analogue pourrait nous prendre en considérant ce qui semble être le bien commun de la conception éclairée sur ce point et qui veut qu’on explique les phénomènes de la nature non par la désignation d’un pouvoir, ni même d’une cause, mais par la possibilité d’en faire le cas particulier d’une loi générale, voire de le déduire d’une telle loi jointe à la connaissance de conditions initiales. C’est à cette conception commune que je voudrais d’abord m’attacher, avant de tenter de montrer que l’explication scientifique de la nature requiert en fait la notion de pouvoir causal, et de donner quelques éléments d’analyse qu’on pourra qualifier de “métaphysiques”, ou simplement de “philosophiques”.

I Lois et explications

De la régularité à la loi

L’idée paraît souvent acquise qu’on ne saurait plus attribuer aucun *pouvoir* actif, aucune *puissance* particulière aux choses de la nature, qu’on ne saurait observer ni déduire aucune *connexion* entre elles ou entre des changements naturels. Il n’y a pas de contradiction de principe à ce qu’une régularité aussi assurée moralement que la succession des levers et des couchers de soleil ne soit brisée. Il faut pourtant prendre acte des régularités observées dans la nature. D’autant que celles-ci sont susceptibles de mesures, de mathématisation parfois, et qu’elles semblent la base de l’édifice de la science. La science formule des lois, et ce sont les lois qui expliquent les phénomènes naturels. Ici, plusieurs conceptions de la régularité énoncé comme une loi sont possibles.

a) On ne s’en tiendra sans doute pas aux régularités observées jusqu’ici: elles permettent de dire ce qui s’est passé, mais elles ne permettent aucune inférence quant au futur, et rien ne nous dit, tant qu’il ne s’agit que de régularités, qu’elles ne sont pas des coïncidences. Nous aimerions pouvoir distinguer la régularité du mouvement des planètes de celle d’un certain type de résultat sportif récurrent

b) on peut vouloir étendre les régularités dans le temps et dans l’espace inconnus, les faire porter sur ce qui s’est passé, se passe et se passera. Mais comment connaîtrions-nous le futur, et qui nous assurera qu’une fâcheuse coïncidence ne continuera pas. Certes, l’énoncé peut n’être qu’une hypothèse, à tester, mais, si les moas, espèce d’oiseaux disparue, sont tous morts avant d’atteindre la cinquantaine, avant leur extinction, on aurait pu énoncer cette régularité absolue sans qu’elle puisse prétendre pour cela au titre de loi biologique. Il faut plus qu’une succession

pragmatisme de James (*Some Problems of Philosophy*, Longmans, Green, New York, 1947, p. 218-219), Whitehead (Whitehead accepte la conséquence, *Symbolism: Its Meaning and Effect*, Capricorn Books, New York, 1959, p. 30-59).

omnitemporelle, qui peut attirer notre attention mais n'est pas encore une loi permettant d'expliquer un phénomène: la succession observée et présumée des jours et des nuits n'est pas, en ce sens, une loi de la nature, elle l'appelle sans doute.

c) Une loi dit ce qui *doit* être, et les sciences formulent des énoncés dits « nomologiques », que l'on soit croyant, incroyant ou agnostique quant à la réalité de lois effectives: c'est une loi que les planètes ont une trajectoire elliptique, et on peut prédire, grâce à cette loi - et à d'autres auxquelles on ajoutera diverses conditions sur la position actuelle, la masse, et la vitesse - la position de chacune en tout instant à venir.

Il est vrai que nous connaissons pour beaucoup de lois admises bien des exceptions. Tout corps ne chute pas attiré par la terre, d'autres lois, des obstacles, sont la source de bien des exceptions. Pour parer à cette objection, il faudrait donc avoir mentionné l'absence de circonstances opposées, voire d'obstacles: à chaque fois que je tourne la poignée la porte s'ouvre, *sauf si*, par exemple, le verrou est mis. A l'inverse du raisonnement en *modus ponens*, le raisonnement causal est *défaisable*. Il obéit, diront les logiciens, à une logique non-monotone: l'ajout d'une prémisse peut invalider la conséquence. Dans une déduction de pure logique (syllogisme théorique ou calcul mathématique) l'ajout d'une ou de plusieurs prémisses n'ôte rien à la validité de la conséquence, et, si les prémisses pertinentes sont vraies, à la vérité du conséquent. Il faudrait donc, pour éviter ce piège, préciser que les circonstances ne sont pas adverses à ce qu'énonce la loi. Mais cette tâche — énumérer, pour les éliminer, toutes les circonstances possibles qui entraveraient la loi — est précisément impossible à réaliser⁶.

Pour éviter d'avoir à faire de l'ensemble des conditions nécessaires à la production d'un événement la cause de cet événement, l'antécédent que la loi relierait à l'effet produit, on préfère se restreindre aux conditions pertinentes et s'en tenir à une formule au conditionnel: Si A était donné, B se produirait. Mais la valeur de ce conditionnel ébranle l'édifice de l'empirisme: comment saurions-nous ce qui serait et qui ne sera peut-être jamais?

Déduire, prédire et expliquer

Mon propos n'est pas d'émettre des objections à l'égard des lois, des énoncés nomologiques que produisent les sciences: elles sont utiles, importantes, permettent la prédiction, la mesure, et la technique. Mais nous devons distinguer *prédire* et *expliquer*: les lois de Kepler décrivent les mouvements des planètes qu'explique (dans une certaine mesure) la *théorie* de la gravitation; les fontainiers de Florence pouvaient énoncer la loi selon laquelle l'eau ne s'élevait pas au-dessus de 10, 33 m dans une pompe à vide, mais la loi fut expliquée, et avec elle les cas particuliers, par Torricelli et la *théorie* de la pression atmosphérique.

Comment penser que présenter un phénomène comme le cas particulier d'une loi générale l'explique en aucune façon? Et comment penser que la notion de cause puisse être ramenée d'une façon ou d'une autre à celle de la condition ultime, toutes les autres étant données, qui sert d'antécédent à l'application de la loi? C'est plutôt quand une loi n'est pas observée qu'on se pose la question de la cause... Car il faut alors expliquer l'irrégularité⁷. Au lieu de dire que l'énoncé physique "le point de fusion de X est de ...°" est équivalent à un énoncé de la forme (nomologique) "à chaque fois qu'un échantillon de X est amené à la température ...°, il fond", il faudrait dire plutôt qu'il revient à dire "si un échantillon de X ne fond pas à ...°, il doit y avoir une cause". Pourquoi cette fois-ci la voiture ne démarre-t-elle pas alors qu'il y a de l'essence, que l'antivol est déverrouillé, que le contact est mis, et que toujours, quand ces conditions sont réunies, elle démarre au quart de tour? Cet exemple ne saurait servir à prouver qu'il n'y a pas dans ce cas une loi *couvrante* (le gel produit toujours ce genre d'effet), mais plutôt à montrer qu'il y a une inversion contestable qui voudrait que nous fassions dériver la notion de cause singulière de celle de loi causale universelle. Cette inversion peut être contestée à deux égards:

⁶ G.E.M. Anscombe, "Causality and Determination" (1971), repris dans E. Sosa – M. Tooley, *Causation*, Oxford University Press, Oxford, 1993, p. 88-104.

⁷ Anscombe, *ibid.*

a) en mettant en question la dérivation de la notion de cause à partir de celle de loi, là où c'est au contraire du lien causal singulier que nous allons à l'énoncé d'une loi causale⁸ ; b) en mettant en question la possibilité de toujours pouvoir dériver ou associer une loi causale à un lien causal singulier⁹.

En tout cas, la dérivation du cas particulier par déduction ou subsumption sous une loi générale n'est pas l'explication que nous attendons. Nous voulons savoir *pourquoi* et *comment* l'effet a été produit, connaître la *connexion*, le *mécanisme* dira-t-on qui en est responsable. Vocabulaire moral, anthropomorphique, mais on n'a pas expliqué que Tintin s'était endormi en prenant de l'opium, si l'on a dit qu'à chaque fois qu'un homme prend de l'opium il s'endort. On aurait pu le *prédire*, on n'aurait pas été surpris. L'épistémologie empiriste nous dit que l'explication scientifique consiste en la subsumption d'un phénomène observé, ou de conditions déterminées sous une ou plusieurs lois, subsumption qui nous permet de calculer le résultat-effet. Ou encore, on parlera de "couverture nomologique" des causes et des effets, couverture qui assurerait l'explication attendue¹⁰. La loi de Boyle-Mariotte devrait nous expliquer pourquoi tel volume d'un gaz donné a pris telle température quand on l'a soumis à telle pression. Mais la loi nous permet seulement de calculer la température, de déterminer une valeur à partir de paramètres connus. Elle nous permet sans doute de prédire cette valeur, mais l'explique-t-elle? Si la fonte des neiges au printemps est suivie d'une augmentation du débit des fleuves, alors le débit de l'Ardèche augmentera au printemps, mais est-il expliqué par là?. Et, pour s'en tenir à l'exemple d'une loi statistique: si l'ingestion de tel produit avarié est suivie de l'indigestion de 70% de ses consommateurs, on pourra juger qu'était malheureusement rendue probable par la loi l'indigestion de ma voisine, consommatrice de ce produit avarié, mais pas qu'elle est expliquée.

Mais on n'est pas non plus surpris, et on peut prédire, qu'à chaque fois qu'Ali Baba dit le "Sésame ouvre-toi", l'effet s'ensuit. Seulement, on ne comprend pas. Pour comprendre, cet étrange phénomène comme pour le tour de magie qui fait sortir le lapin du chapeau on voudrait connaître le "truc". Tout comme pour comprendre pourquoi Tintin s'est endormi, on estimera être dirigé vers la bonne réponse en apprenant que l'opium est somnifère, et on voudra alors analyser l'opium pour comprendre comment la substance interagit avec le système nerveux pour produire l'assoupissement. Vouloir que toute explication naturelle réside dans le seul recours à un énoncé nomologique, c'est finalement avoir une conception magique de la nature.

Où est l'obscurantisme? Une explication de la résistance du modèle Déductif-Nomologique pourrait venir de l'opposition qu'on a voulu établir entre le modèle de l'explication dans les sciences de la nature et celui des sciences humaines, ou plutôt des actions humaines individuelles. On accorde que l'assassinat de J.F. Kennedy serait moins expliqué par la subsumption sous des lois associant à tout président des EU dans telle et telle circonstance une

⁸ Pour cette position anti-humienne, voir l'un des pionniers, souvent cité, C.J. Ducasse, « On the Nature and Observability of the Causal Relation » (1926), repris dans Sosa – Tooley, p. 125-136

⁹ Les conséquences de cette seconde contestation sont importantes. Car si l'énoncé que tout événement a une cause ne conduit pas au déterminisme, dire que tout événement est couvert par une loi causale semble bien en être l'affirmation. C'est le point illustré et défendu, dans le sens de l'indéterminisme, par Anscombe, dans "Causality and Determination"...

¹⁰ R. Carnap, *La philosophie de la physique*, Popper I participe intégralement à cette conception quand il écrit: "Donner l'explication causale d'un événement signifie déduire un énoncé qui le décrit, en utilisant comme prémisse de la déduction une ou plusieurs lois universelles, associées à certains énoncés singuliers, qui sont les conditions initiales" *Logique de la découverte scientifique* III, § 12. De sorte que "la croyance en la causalité n'est qu'une hypostase métaphysique typique d'une règle méthodologique bien justifiée - la décision du scientifique ne jamais abandonner sa recherche des lois" (p. 248, cité par Boyer, 1994, qui parle d'une traduction "sur le mode pragmatique", à la manière dont Carnap parlait de passage du mode formel au mode matériel). Popper II en acceptant des lois réelles de la nature, et Popper III en faisant des propensions le fondement de la réalité naturelle ne souscriraient sans doute plus à de telles affirmations. Il affirme au contraire dans "Un univers de propensions": "La causalité n'est qu'un cas particulier de propension, le cas d'une propension égale à 1, d'une force ou exigence déterminante d'actualisation", et ne semble plus s'opposer qu'à l'idée de causalité qu'il attribue à Platon et Aristote d'impulsion par contact, de mouvement par moteur, etc. Conception qui conviendrait mieux au mécanisme cartésien..

telle issue, que par l'exposé des raisons ayant conduit les personnes responsables à un tel acte. Mais il n'y a pas de psychologie dans la nature, pas de raison à chercher, pas de vertu dormitive, seulement des lois. L'herméneute accepte alors la physique de l'empiriste¹¹. Or, le refus des idées de *motifs*, de *responsabilité*, d'*intention* naturelles, n'impose pas le refus des *agents* naturels. On pourra déjà convenir que ce n'est pas la loi associant fonte des neiges et crue des fleuves qui explique la crue de l'Ardèche, mais bien plutôt le fait que la fonte des neiges *augmente* le volume des eaux du fleuve. Loi ou pas, c'est ce *mécanisme* qui fournit l'explication, sans pour autant recourir à une empathie psychologique avec la neige, comme avec Oswald.

Trois obstacles conceptuels

Pour tenter de voir où le bât blesse, il me semble nécessaire de prendre en compte trois éléments de la conception incriminée qui lui servent d'arrière-plan. Les trois sont fort liés entre eux, même si l'on peut ne pas les accepter ensemble

1) Ontologie d'événements et atomisme

L'identification des causes à partir des lois, y compris dans les versions les plus réalistes, opte systématiquement pour une ontologie d'événements¹². C'est la dissolution de l'Assemblée qui a entraîné le revirement des électeurs, c'est le jet de pierre qui a causé le bris de glace, c'est l'arrivée du Pape à Cuba qui a ameuté les foules, etc. Un tel choix paraît fort justifié, qui permet de passer de l'énoncé du lien (causal) entre événements, à l'explication d'un fait par un autre, "p parce que q", unissant alors deux propositions. Un tel passage ne saurait être opéré, directement, à partir de noms d'objets. Les propositions décrivent des faits, en ajoutant diverses circonstances qui permettent d'envisager la ou les lois qui unissent ces faits: la chute de Durand a causé la mort de Durand, sera mieux reliée à une loi causale si l'on décrit cette chute comme étant une chute du 20e étage, mais quelle que soit la description, c'est l'événement A qui a causé l'événement B¹³. Il ne s'agit cependant pas d'opposer l'ontologie des événements à celle des objets: on peut parfaitement considérer que le monde est rempli d'objets, qui existent, et se constitue d'événements, qui se produisent. Les objets ont part à des événements, les événements supposent des objets¹⁴.

Cela étant, la préférence exclusive pour l'ontologie des événements dans l'analyse de la causalité n'est pas neutre. Notre langage emploie alternativement l'une et l'autre ontologies et nous sommes sensibles aux différences grammaticales principales: un objet a des qualités (couleur, odeur, âge, constitution physique, etc.) qu'on ne saurait attribuer à un événement, il a des dimensions déterminées là où le lien de l'événement à l'espace est plus lâche (Cambronne est mort à Waterloo à un endroit précis du champ de bataille, mais si la bataille de Waterloo a eu lieu à Waterloo, on aurait du mal à en tracer les limites précises). Une ontologie d'événements permet l'expression de liens logiques qu'on ne trouve pas entre objets (A exclut B: la mort de César aux Ides de Mars 44 exclut sa vie le lendemain; A entraîne B: la victoire de l'Angleterre sur la France à Azincourt entraîne la défaite de la France face à l'Angleterre), elle semble permettre l'expression de liens physiques spatio-temporels (A a lieu avant, après, en

¹¹ Comme le fait bien remarquer V. Descombes, *La denrée mentale*, Minuit, 1995, p. 61-64.

¹² Les articles réunis dans l'anthologie de Tooley et Sosa font bien ressortir cette conception systématique, rarement mise en question. Davidson a beaucoup fait pour l'imposer, voir "Causal Relations", repris dans cette anthologie comme dans *Actions and Events*. L'article d'E. Anscombe ne discute pas ce point, mais indique néanmoins un désaccord avec la conception unilatérale qui fait de toute cause un événement. Strawson, art. cité, reconnaît que notre langage ordinaire est œcuménique, mais Davidson ne revient pas sur ce point dans sa réponse..

¹³ Hume parle de choses qui sont des causes, mais l'ontologie d'événements paraît mieux adaptée à son analyse de la causalité.

¹⁴ Je précise tout de suite que j'entends par "événement", l'événement intra-mondain qui n'est pas essentiellement assigné à tel ou tel, l'événement au sens événementiel et non au sens événemential, tel que l'analyse C. Romano dans *L'événement et le monde*, PUF, 1998. D'ailleurs toute mon analyse a peu, ou rien à voir avec une approche "phénoménologique", au sens institutionnel..

même temps que B, à côté ou loin ou au même endroit) mais distincts de ceux qui unissent les objets. Enfin, on parle certainement de cause, à propos d'événements, et de lois causales entre événements. Mais pas de pouvoir causal, et encore moins d'action causale de l'événement.

Enfin, cette ontologie événementielle paraît fortement liée à une forme d'*atomisme ontologique*. L'indépendance de principe entre deux événements, nous l'avons dit, tient à la non-contradiction de l'existence de l'un sans l'autre, que l'on a pu faire reposer sur la toute-puissance de Dieu, ainsi que sur une conception du temps constitué d'instant discrets, tout instant étant totalement indépendant de l'instant précédent¹⁵. C'est une conception *cinématographique* du monde qui a beaucoup fait pour limiter les rapports entre choses et événements, quand on n'a pas préféré une ontologie d'objets quadridimensionnels (des phases de lapin, de Tour de France ou de super-nova), à des rapports spatio-temporels et logiques uniquement. Il me semble que cet atomisme relève d'un préjugé logiciste (il n'y a pas d'autre connexion que logique) et n'a pas d'autre argument que celui qui ferait la preuve que l'on peut ainsi reconstruire le monde comme un édifice fait de briques indépendantes, sans autre ciment que les régularités dites causales¹⁶. Autant dire qu'il s'agit d'un postulat, plutôt que d'une thèse argumentée.

2) L'épistémologie impressioniste

L'épistémologie associée (empirisme) du flux d'impressions sensibles qui rend inintelligible l'idée d'une perception de l'efficacité causale de la flamme sur le doigt ou du mouvement d'une bille sur une autre. Mais à limiter la perception visuelle à des impressions instantanées, on devrait bien sûr remettre aussi en cause l'idée même d'une vision de flamme, ou de doigt, ou de bille. Il ne devrait y avoir que des taches de couleur, des phases, dont les désignations nous seraient d'ailleurs impossibles¹⁷. Cette épistémologie a fait faillite, et il vaut mieux s'en tenir à dire que nous observons ce que nous pouvons décrire par des termes dont l'apprentissage a été directement lié à l'observation comme c'est le cas de "doigt", "flamme", "bille": nous disons que nous *voyons*, en particulier, ce que nous pouvons décrire ainsi. Mais c'est aussi le cas de ce que nous décrivons comme "boire", "souffler", "couper", c'est-à-dire de certains événements ou actions décrits au moyen de verbes causaux. Je ne veux pas dire que toute efficacité causale soit observable : celle d'un virus est présumée, inférée, testée, etc. Mais d'autres sont données à voir, comme la tempête qui couche les arbres, comme le bûcheron qui les coupe, etc. Nous avons appris à décrire ainsi nos observations¹⁸. L'objection du caractère inobservable de la causalité repose donc, elle aussi, sur plusieurs présupposés contestables¹⁹.

On peut soutenir que les événements sont observables, mais je vois mal comment soutenir que le lien causal entre deux événements l'est. Une conception événementielle de la causalité ne me paraît pas compatible avec l'idée que nous observons ce que nous décrivons pas des énoncés causaux. Ou encore, il me semble que si la forme d'un énoncé causal est du type "l'événement A a causé l'événement B", alors cet énoncé n'est pas, ne peut pas être un énoncé d'observation. On ne peut pas *observer* que le coup de poignard de Brutus (et des autres, s'il n'était pas suffisant) a causé la mort de César.

3) La forme de l'énoncé causal

¹⁵ Conception commune au rationalisme (Descartes) et à l'empirisme (Hume).

¹⁶ Mackie, *The cement of the universe*

¹⁷ C'est un aspect de la critique du langage privé par Wittgenstein

¹⁸ Ducasse, art. cité, a encore été un des premiers à contester cette thèse fondamentale de l'empirisme. L'argument présenté ici relève également de l'influence de Wittgenstein, notable chez Anscombe, Strawson, et sans doute Austin *Sense and sensibilia*.

¹⁹ Rom Harré (*Principles of Scientific Thinking*) dénonce comme trois mythes (de la vulgate) les deux thèses précédentes (atomisme et empirisme de la connaissance sensible jointe à l'extensionnalisme logique qui voudrait que la forme logique suffise à traduire la causalité). Ce troisième mythe a été attaqué plus haut: je le crois plus implicite que les deux autres..

Mais il y a lieu, c'est le troisième élément, de contester que tout énoncé causal doive prendre cette forme. C'est encore une fois le philosophe qui se donne l'étiquette de *la* causalité, comme d'un genre, ou d'une essence unique, pour la critiquer ou pour la défendre. Les livres, les chapitres, les manuels, les encyclopédies et mêmes les grandes œuvres de la philosophie nous y ont habitués. Mais il faut justement remarquer qu'il s'agit bien d'un "terme de l'art" comme disent les anglais. Même si le substantif "cause" et le verbe "causer" ont un usage courant, ils n'induisent pas comme le terme abstrait de "causalité" l'idée d'une caractéristique commune, d'une essence, du lien causal. Le vocabulaire causal est assurément omniprésent dans nos descriptions du monde: nous mangeons des frites, coupons du papier, allumons des cigarettes, démarrons des voitures, cassons des verres, rangeons et dérangeons des livres, etc. Tout verbe transitif n'indique pas une action causale, mais tout verbe causal est évidemment transitif, il y en a beaucoup, et ils ne sont pas tous, loin s'en faut, réservés aux humains. Un empirisme radical n'aurait pas de mal à éliminer "la causalité" de son vocabulaire, et même les termes "cause" et "causer", mais il devrait se donner pour tâche une élimination, au moins en droit, de tous les verbes causaux, et devrait surtout s'interdire d'y recourir pour décrire les phénomènes naturels. Mais peut-on éviter de dire que le vent *souffle*, que le chat *chasse* la souris, que la caisse *écrase* la chaise etc.²⁰

On voit alors que l'ontologie événementielle limite considérablement, et de manière indue nos possibilités d'expression, et ne permet pas d'utiliser les verbes causaux, rapportés à des individus naturels. Dirait-on que la chute de Durand a tué Durand? La notion de cause, traduite dans des verbes très divers quand il ne s'agissait que des objets, apparaît ici sous un visage différent, et on aurait envie de parler d'*analogie*, d'*air de famille*, avant de savoir si plusieurs de ces acceptions peuvent être ramenées à l'unité. Je ne discute donc pas ici le choix de l'ontologie d'événements, mais je note qu'elle interdit pour des raisons *grammaticales* le vocabulaire des capacités²¹. Et cela sans doute parce qu'elle exclut la notion d'action naturelle. L'agentivité, ou l'action, pour parler plus simplement, est réservée à l'homme, à l'agent humain, si elle n'est pas purement et simplement éliminée. Le présupposé est ici que la nature est le monde des faits, des phénomènes — seuls les hommes agissent, et encore, selon certains, seulement dans un autre monde. Mais là encore, nous avons appris à parler de l'action du vent, de celle d'une lessive, d'un explosif ou de l'engrais, nous parlons de l'action favorable de la pluie pour les récoltes, et de l'action malheureuse d'une chute de grêle. Et comme pour le terme de cause, le vocabulaire de l'action est bien plus riche que celui de ce seul syntagme. Ce que je voulais rappeler ici, c'est le caractère indu et faussement évident d'une *exclusivité* de l'action humaine²². Il y a sans doute une *spécificité* de l'action humaine, mais on ne devrait pas faire de l'espèce le genre unique, et contredire à ce point notre langage naturel, et celui des philosophes qui ont su distinguer l'*actio hominis*, l'action de l'homme pris comme n'importe quel autre agent naturel (comme animal, comme corps: pesant, respirant, digérant), et l'*actus humanus*, l'action imputable, morale, etc.

II Action naturelle et explication scientifique

L'idée d'action naturelle

Que gagnons-nous à parler d'action naturelle? Tout d'abord, l'idée même d'action inclut celle d'une connexion: la connexion (logique) de l'action et de la passion. Dire non pas que le coup de poignard de Brutus a tué César, mais que Brutus a tué César, c'est dire que le coup de poignard et la mort de César, ou du moins la blessure mortelle de César, sont un même

²⁰ Je reviens sur ce point plus bas à propos de l'action naturelle. L'unification hâtive des verbes causaux sous un seul chef, et la critique indifférenciée qui s'ensuit ont bien été mises en évidence par Anscombe, "Causation and Determination", et par Strawson, "Causation and Explanation", p. 124 et 135, notamment.

²¹ Sur les deux notions d'objets et d'événements, parmi une littérature abondante, je signalerais l'article très clair de P.M.S. Hacker, "Events and Objects in Space and Time", *Mind* 1982, vol. XCI, p. 1-19. On voit que ce point s'ajoute à celui, souligné par Anscombe et Strawson, de la pluralité des verbes causaux ramenés sous un seul, "causer", comme s'il y avait une essence ou un genre unique de la causalité.

²² Descombes, "L'action", in D. Kambouchner, *Notions de Philosophie II*, Folio, Gallimard, 1996.

événement. Ce qui manque dans la description événementielle, c'est le lien qui permet de *comprendre*: le coup de poignard de Brutus était un coup *dans César*. Dès lors, on peut décrire cet événement comme une action de Brutus ou une passion de César. En parlant de l'action, nous arrivons à la *pars construens* de la défense de la vertu dormitive, puisque la vertu n'est rien d'autre que le pouvoir d'agir, et que c'est l'action qui révèle la vertu. Tout ce qui se passe, ou arrive, dans la nature, n'est pas tout ce qu'on peut en décrire. La notion de fait, *factum*, peut servir à rendre compte de l'un et l'autre cas, mais c'est un terme ambigu qui peut être utilisé pour signaler qu'une proposition est vraie, et c'est un fait que Chirac s'appelle "Chirac", qu'il est président de la République, qu'il n'est pas chinois, qu'il possède un château, qu'il a eu des enfants, qu'il est approuvé par 45% des français sur la moyenne de plusieurs sondages récents, etc. Mais tout ces faits n'*arrivent* pas, ils ne se *produisent* pas, comme les faits de la chute de pluie à Paris le 28 août 2002, celui de la défaite de l'équipe de France lors de la dernière coupe du monde de football, ou le fait de la présente allocution. Ces derniers faits sont bien (ou mal) *faits*, produits, ce sont non seulement des *événements* mais des *opérations* pourrait-on dire. Sans doute ne pourra-t-on pas attribuer à chaque opération un agent: on parle de faits impersonnels, il pleut, il neige, il tonne, à moins de dire que quand il tonne c'est Zeus qui tonne. Mais ces cas particuliers mis à part, et auxquels il faudrait réserver un traitement spécial, la distinction entre ce que je fais, ou ce que X fait, et ce qui m'arrive, ou ce qui arrive à X, appartient à nos moyens les plus élémentaires de description du monde.

Beaucoup de faits produits sont des *actions*, au sens où l'on est en général capable de leur attribuer un ou des *agents*, ainsi qu'un ou des *patients*, et de décrire sur le mode de la *passion* (souvent au passif, mais pas toujours), la même opération: X coupe le pain - le pain est coupé par X, la flamme brûle le doigt - le doigt est brûlé par la flamme, etc. Les termes sont corrélatifs, c'est-à-dire que, comme la route de Thèbes à Athènes est le même individu cartographique que la route d'Athènes à Thèbes, l'action et la passion sont une même réalité sous deux descriptions différentes: la brûlure est une action quand elle est rapporté au feu, une passion quand elle l'est à la main. Certes, l'agent (feu) et le patient (main) sont deux réalités distinctes, mais l'action-passion, l'acte commun de l'agent et du patient, est une. Il n'y a ainsi, par exemple, qu'une seule localisation, celle de la passion: la brûlure est dans la main²³.

Passons aux actions indubitablement naturelles. Ce sont ces événements, ces changements que l'on rapporte à un ou plusieurs individus naturels, en raison d'un changement qui se produit en eux, de manière interne, et que l'on attribue à leur structure, et aux circonstances extérieures qui l'ont déclenché. La recherche d'explication du mécanisme de dérivation d'un effet à partir de sa cause consiste à reconnaître une action dans ce que peut révéler une régularité observée, à identifier le ou les agents de cette action, et à procéder à l'étude de ces agents. Certains mécanismes sont directement observables et ne requièrent aucune enquête particulière. C'est le cas justement du processus par lequel le vent couche les arbres, celui de la traction d'un objet au bout d'une corde, celui du bris de verre par un ballon, etc. Il n'y a pas lieu de distinguer l'identification de l'agent, celle de son pouvoir, et celle du mécanisme qui le fait interagir avec le milieu: tout est donné d'emblée, à moins que l'on ait seulement constaté le résultat de l'action, et que l'on cherche alors la cause du résultat. En revanche l'action d'un virus sur un organisme fait l'objet d'hypothèses causales, sur le modèle des actions naturelles mieux connues. Il arrive un niveau d'analyse, en physique théorique, où les équations mathématiques ne laissent plus guère la place à une question sur les causes: mais cela ne veut pas dire qu'on est arrivé à un niveau ultime sans pouvoirs causaux. Cela indique plutôt que la simple mathématisation qui assure la prédiction est en revanche sans grande force explicative. Le physicien travaille avec des analogies, mécaniques le plus souvent, qui permettent, à côté du formalisme mathématique, une représentation de la réalité étudiée où s'applique le vocabulaire causal. Non seulement l'idée que la physique théorique, ou même que la mécanique céleste représente l'archétype de la connaissance scientifique trouve ici matière à remise en cause. La bactériologie, en isolant un virus, quand bien même elle ne donnerait lieu qu'à des lois bien

²³ Cette remarque est faite par Aristote, mais pour une fois c'est un élément commun à Descartes, cf. *Traité des Passions*, art. 1. Pour l'idée de la localisation, cf. Waterlow/Broadie sur Aristote. Voir aussi Kenny \$\$\$.

moins strictes que celle de la physique, correspond davantage à la recherche d'une explication que les lois de Kepler ou les équations du champ de Maxwell. La physique est moins explicative quand elle exhibe une loi que quand elle met au jour une entité, planète, galaxie, ou particule, lesquels sont identifiés par leurs pouvoirs causaux.

L'objet de la recherche scientifique

Je voudrais distinguer ici deux points. D'une part, la conception selon laquelle l'activité scientifique consiste moins à chercher des lois que des entités et des pouvoirs; d'autre part, le fait que les régularités observées et les lois présumées sont souvent des indicateurs de tels entités et pouvoirs. Les deux points sont liés. Soit un exemple historique tiré d'un manuel d'épistémologie contemporain. A Vienne, en 1844, Ignace Semmelweis, médecin obstétricien d'origine hongroise constata un taux de mortalité très supérieur à la moyenne, dans l'un de deux services gynécologiques du même hôpital²⁴. Les hypothèses explicatives mises à l'épreuve furent nombreuses, jusqu'à ce qu'on établisse la corrélation de la mortalité des femmes en couche avec l'examen préalable de cadavres par les jeunes médecins. Ici l'épistémologue s'arrête, et croit avoir montré un exemple simple de travail scientifique: la mise en évidence d'une corrélation précise et instructive, voire d'une loi. La corrélation permettra de prendre des mesures d'hygiène pour diminuer le taux de mortalité, et découvrir la nécessité de l'asepsie (Semmelweis mourut néanmoins victime d'une telle infection). Pourtant, ce n'est que lorsqu'aura été compris le mécanisme infectieux de la *matière cadavérique* restée attachée aux mains des médecins puis transmise aux femmes en train d'accoucher que le travail proprement scientifique d'explication aura été accompli. La triste régularité initiale aura donné l'idée de chercher une cause, puis après plusieurs hypothèses infructueuses, de cerner le pouvoir causal de la matière cadavérique, enfin d'étudier la nature de ce pouvoir.

L'identification de l'agent responsable est indissociable de celle du pouvoir: on constate une action, une opération, on en cherche l'explication, c'est-à-dire ce qui produit cet effet, la cause. Ce que l'analyse événementielle masque inévitablement. Pour reprendre l'exemple d'un philosophe contemporain: soit une jeune fille, Flora, qui se sèche avec une serviette et finit par avoir d'horribles tâches sur la peau²⁵. On peut préciser que l'événement a eu lieu un dimanche, qu'il faisait beau, que la serviette était rêche, mais l'événement-cause reste le même, on pourrait se contenter de dire "la cause de l'apparition des tâches rouges a causé les tâches rouges". Mais, il est évident que la différence de description est fondamentale: certains ajouts sont non-pertinents, tandis que l'un, "la serviette est rêche", nous explique pourquoi le geste de Flora a eu cet effet, en mettant en évidence le pouvoir causal qu'est cette rugosité, pris dans de telles circonstances. Quand la bonne propriété est mentionnée, on a le pouvoir causal, et l'on comprend *pourquoi* et donc *que* A est la cause de B. Tant qu'elle ne l'est pas, l'énoncé de la consécution des événements peut attirer notre attention, mais ne permet pas l'identification. Mentionner que la serviette est rêche, c'est mentionner le pouvoir causal d'un agent, qui n'agit qu'en présence d'une puissance passive d'irritation, une irritabilité, qui est celle de la peau humaine. Il faut donc se donner une ontologie de sujets de propriétés et de pouvoirs, et non seulement une ontologie d'événements. Enfin, pour comprendre *comment* la rugosité de la serviette provoque l'irritation de la peau, il faut étudier la structure de l'une et de l'autre, et le *mécanisme* de l'irritation, dû à l'une et à l'autre.

Et c'est le passage du pouvoir au mécanisme, la recherche du mécanisme à partir du pouvoir qui est essentielle à l'explication scientifique. L'attribution d'une vertu dormitive à l'opium, l'attribution d'un pouvoir causal à un individu ou à une espèce d'individus n'est pas une explication du changement produit, mais elle indique que le changement est dû à tel agent, un agent ayant telle nature, telle propriété, et que l'explication est à trouver dans la nature ou la

²⁴ Voir C Hempel, *Elements d'épistémologie*, trad. fr. A. Colin, 1972, p. 5 et suiv. pour une description plus détaillée.

²⁵ D. Davidson "Les relations causales", in *Actions et événements*, trad. fr., p. 208. Je suis ici le commentaire de cet exemple par R. Harré et H. Madden dans *Causal Powers*

propriété de l'agent. L'indication de la vertu active permet de sélectionner, de classer, de reconnaître les natures. Elle ne remplace évidemment pas l'analyse de cette nature, la recherche du mécanisme qui produit le changement considéré. C'est la mise en évidence du mécanisme qui est explicative, même si elle peut n'être qu'hypothétique. Les deux étapes: classification, par les puissances causales, explication, par l'analyse du mécanisme, sont assez bien illustrées par les deux démarches, pharmacologique et chimique. La première identifie des natures par leurs pouvoirs causaux, la seconde étudie ces natures et explique les pouvoirs par les mécanismes sous-jacents. On pourrait ainsi soutenir que la démarche scientifique est fondamentalement la recherche des natures dont dérivent les pouvoirs causaux.

Le point de vue de l'acteur

Tout ceci pour dire, que plutôt que de renvoyer à une loi qui permettrait d'expliquer par subsomption le phénomène observé²⁶, la recherche est orientée vers des entités par l'identification de leurs pouvoirs. Le lien entre le pouvoir naturel et la régularité, voire la loi est étroit: un pouvoir naturel s'exerce toujours, s'il n'y a pas d'empêchement, il est ouvert à la généralité. L'observation d'une régularité de l'exercice permet souvent de supposer un pouvoir causal. Et c'est ce que l'on veut tester dans une expérience. C'est dire alors que le point de vue privilégié est celui de l'expérimentateur dans son laboratoire, plus que celui du théoricien. L'expérimentation permet d'intervenir dans le cours des choses, en isolant des conditions qui empêcherait l'exercice d'un pouvoir ou en faisant obstacle, en interférant avec un ou des pouvoirs pour mieux les mettre en évidence. Une théorie, comme celle de l'électron, peut faire l'hypothèse de l'existence d'entités, mais c'est la mise en évidence de ces entités qui est un véritable "résultat scientifique"²⁷. L'hypothèse de l'électron par Millikan n'était qu'une hypothèse explicative, ce n'est que lorsqu'on a pu manipuler les électrons, des faisceaux, puis des électrons isolés, que la réalité de l'électron s'est imposée à la communauté scientifique. Bien que la question soit encore disputée, il y a une grande différence entre une entité simplement supposée par un discours théorique, et l'expérimentation en laboratoire qui tend vers la manipulation de la dite entité. On peut *parler de* ce qui n'existe pas, mais on ne peut rien *faire avec*.

Le *point de vue de l'acteur* n'est pas celui de la projection du sentiment interne de l'effort, ni même l'analogie de l'action physique avec une action humaine, comme la pression exercée, ou une passion, comme la pression subie, ni avec une émotion, quand bien même ces analogies ne sont pas en valeur (pensons à la simple notion d'"aimant", encore utilisée, pour désigner l'agent d'un champ magnétique). C'est simplement le point de vue, que la nature donne rarement de manière satisfaisante pour le scientifique, d'une mise en évidence par leur isolation des pouvoirs exercés dans un phénomène naturel. Il peut dès lors les apprécier un à un, et donner ou expliquer les mesures et les énoncés nomologiques qui en dérivent. Ce n'est que pour des changements naturels dont la nature isole elle-même, ou dont on peut facilement isoler les pouvoirs mis en cause, que la prédiction est la mieux assurée. La mécanique céleste est un parfait, sinon le parfait, exemple du premier cas. La physique ou la chimie du laboratoire celui du second. Dans les deux cas l'explication tend à devenir corrélative de la prédiction. Mais en l'absence d'une telle contribution de la nature, ou d'une expérimentation possible, on peut bien savoir que telles et telles entités de la nature ont tels et tels pouvoirs, et se comporteraient de telle façon dans telles circonstances, mais en vertu, si j'ose dire, de l'interaction de trop de pouvoirs, de la multiplicité des conditions nécessaires, la prédiction est hors d'atteinte. La défaisabilité de l'inférence causale joue ici à plein, et on comprend non seulement que les lois causales soient *ceteris paribus* parce qu'elles ne valent que si un ou des pouvoirs contraires à ceux mentionnés n'interviennent pas, mais que bien des changements naturels restent hors de

²⁶ Telle est la thèse de Davidson, on passe de l'énoncé causal à l'explication en décrivant les événements reliés par le prédicat relationnel "a causé", de telle sorte qu'on puisse le rattacher à une loi couvrante. Dans la conception défendue ici, l'analyse événementielle est une possibilité, mais ne donne pas la forme de l'énoncé de causalité.

²⁷ Le point de vue défendu ici est donc davantage celui du *réalisme des entités* que du *réalisme des théories*. Or, ce point de vue est intrinsèquement lié à ce qu'on peut appeler le "point de vue de l'acteur".

portée de notre prédiction²⁸. Les sciences qui n'ont d'autres laboratoires que la nature elle-même alors que de nombreux pouvoirs sont en jeu (géologie, vulcanologie, météorologie), sont ainsi d'autant moins prédictives. Elles peuvent expliquer le phénomène, rarement le prédire. On ne dira pas qu'Harroun Tazieff ne donnait pas d'explications scientifiques des éruptions volcaniques, ou que Claude Allègre ne connaît rien aux tremblements de terre. Mais leur capacité prédictive ne sont pas à la mesure de leur capacité explicative.

III Métaphysique des pouvoirs

Le problème de la base catégorielle et l'irréductibilité des pouvoirs

En espérant que les remarques précédentes auront rendu quelque force à la notion de pouvoir, et plus généralement à celle de dispositions, je voudrais me livrer finalement à une analyse plus spéculative de la notion elle-même. Un premier obstacle doit être levé: celui de l'objection souvent faite de la possibilité d'une réduction des dispositions à des propriétés qui n'ont, elles, rien de dispositionnel. Certes on peut parler de solubilité du sucre, de fragilité du verre, et donner les énoncés contrefactuels qui expriment ces dispositions (si x est du sucre et était plongé dans l'eau il se dissoudrait dans les conditions appropriées), mais des dispositions doivent être analysées – n'est-ce pas ce que nous avons préconisé ? – de telle manière qu'elles disparaissent finalement à l'analyse, et ne demeurent qu'une commodité d'expression. Ne pourrait-on pas concéder le langage des pouvoirs causaux sans admettre leur réalité en constatant justement leur caractère émergeant sur des propriétés physiques qui n'ont, elles, rien de dispositionnel? C'est la question souvent nommée de la "base catégorielle des dispositions".

Il faut d'abord répondre, et c'est une forme de concession à l'objection, que ce serait justement une grossière confusion que *d'hypostasier* la disposition et d'en faire une qualité de plus, s'ajoutant aux autres qualités physiques de l'objet considéré, confusion que l'on peut commettre et que l'on a souvent commise; ce qui explique en partie les critiques virulentes dont elle a fait l'objet²⁹. Elle revient à nous donner l'idée d'entité mystérieuse, de qualité occulte, la *virtus dormitiva* raillée par Molière. Mais l'idée de vertu active n'est pas celle d'une qualité occulte de l'agent parce que ce n'est pas une qualité du tout³⁰. La critique fait comme si le pouvoir causal était une troisième chose, qui passerait de la cause à l'effet. Mais il n'y a pas de troisième chose, il y a actualisation par l'agent d'une puissance chez le patient³¹. Attribuer un pouvoir à un agent ce n'est pas dire ce qui est (qualité), ni ce qui doit être (loi), mais ce qui serait, ici et maintenant si... La différence entre ce conditionnel et celui que je signalais au début est qu'il ne sert pas à formuler une loi, qui expliquerait l'action réelle ou irréaliste, mais il exprime le statut (ontologique, si l'on veut) du pouvoir causal.

La question posée de la base catégorielle des pouvoirs est comme une réaction à la démarche qui consiste à les hypostasier. Mais elle revient à demander si ceux-ci ne peuvent pas être finalement identifiés à leur *véhicule*, à la structure de l'agent qui explique l'action naturelle. Tandis que l'empirisme le plus dur tend à nier les pouvoirs pour n'accepter que leurs exercices, les changements naturels, indépendants les uns des autres, et des individus naturels qu'ils

²⁸ Chez les aristotéliens, on dira que les causes produisent leurs effets *ut frequenter*, le plus souvent, mais qu'elles en sont empêchées parfois en raison d'un défaut de la vertu active, ou de la mauvaise disposition du patient, ou d'un agent plus fort. Cf. Thomas d'Aquin, *Contra Gentiles* III 99, Si autem...

²⁹ En critiquant les pouvoirs Hume semble bien s'en prendre à une hypostase de pouvoir.

³⁰ Harré-Madden, p. 85: "An attribution of a power opens up a certain direction of empirical investigation. It is not an attribution of occult quality, because it is not a quality-attribution at all".

³¹ S'en prenant à des thèses atomistiques de théologiens musulmans qu'il trouve chez Maïmonide, Thomas d'Aquin dit: "Il est ridicule de dire que le corps n'agit pas parce qu'aucun accident ne passe d'un sujet à un autre. En effet, on ne dit pas que le corps chaud chauffe parce que la même chaleur en nombre qui se trouve dans le corps chauffant passerait dans le corps chauffé, mais parce que, en vertu de la chaleur qui est dans le corps chauffant, une autre chaleur s'actualise dans le corps chauffé, qui y était auparavant en puissance. En effet, l'agent naturel ne fait pas passer sa forme dans un autre sujet, mais il fait passer le sujet qui pâtit de la puissance à l'acte" (*Contre Gentiles* III, 69, Ridiculum autem)

mettent en jeu, un empirisme plus mou voudrait accorder le vocabulaire des dispositions, comme une commodité, voire une nécessité en attendant la mise au jour des entités et des propriétés physiques non dispositionnelles mises en œuvre dans le mécanisme, et qui sont le socle véritable, la seule réalité du pouvoir causal. La vertu dormitive ne serait qu'un épiphénomène, les vraies propriétés de l'opium étant celles que le mécanisme d'assoupissement met, au moins en partie, en évidence. Mais ce serait une confusion conceptuelle, car plusieurs mécanismes peuvent avoir un même pouvoir et un même mécanisme plusieurs pouvoirs. Pour reprendre un exemple simple: l'eau liquide n'a pas les mêmes pouvoirs causaux que l'eau gelée (qui ne peut pas couler dans une gouttière), bien qu'elle ait le même véhicule, mais elle en a en commun avec d'autres liquides. Ou encore, c'est bien une certaine propriété, ou une conjonction de propriétés, comme la structure d'un artefact, qui confèrent un pouvoir causal, tout comme l'assemblage des pièces d'une voiture confèrent au produit final le pouvoir de vaincre en partie les forces de gravitation qui devraient lui interdire de monter une côte. Mais sans leur assemblage déterminé, cette structure, la somme des pièces, leur tas, voire un mauvais montage, ne saurait vaincre la gravitation³². Un pouvoir n'est pas identifié par son véhicule, mais par son *exercice* et, éventuellement, son *objet* (ce sur quoi il agit). Ce sont deux concepts bien différents.

En outre, la mise en évidence d'un mécanisme n'aboutit pas à une description qui ne mentionnerait plus aucune puissance active. Au contraire, le passage du pouvoir causal au mécanisme sous-jacent peut être réitéré, tant que l'on estime que l'explication est insuffisante. L'absolutisation d'une explication (théorie) est possible, comme ce fut le cas de la gravitation de Newton. Mais l'hypothèse d'un mécanisme expliquant le niveau fondamental, est toujours possible. Remarquons seulement que, tout comme la doctrine aristotélicienne des éléments posait comme constituants ultimes de l'analyse sublunaire des réalités dotées de pouvoirs, la doctrine des champs place aussi des pouvoirs irréductibles au principe de tous les changements physiques.

Pouvoir et potentialité

La notion de disposition ne fait pas la distinction entre disposition à agir ou à subir. Si la distinction entre l'action et la passion a un sens, puisque, bien qu'il s'agisse d'un même événement, elle met en jeu un agent qui est lui distinct d'un patient (leur identité serait accidentelle, comme celle du médecin qui se guérit lui-même), cette distinction fonde celle entre puissance passive et puissance active, que j'appellerai "pouvoir" et "potentialité", par commodité, parce que le verbe "pouvoir" et les expressions correspondantes (y compris celles de possibilité) sont susceptibles de distinctions qui vont au-delà de la simple opposition actif-passif³³. La distinction est d'importance: un morceau de cire est en puissance, a la puissance passive, la potentialité, de prendre différentes figures, mais n'en a pas le pouvoir. Les pouvoirs, comme je l'ai laissé entendre, sont des *tendances* ou accompagnent des tendances. C'est parce qu'il y a des pouvoirs et des tendances que des changements se produisent: les potentialités ne suffisent pas. Si les tendances n'étaient que des potentialités, alors ce qui arrive effectivement serait le résultat de quantité de choses qui arriveraient si... et à ce train-là rien n'arriverait effectivement: par exemple, personne ne sortirait de la pièce si chacun voulait s'effacer devant une autre personne avant de franchir soi-même le pas de la porte³⁴. La tendance, le pouvoir sont actuels (d'une actualité que l'on dira première pour la distinguer de l'actualité seconde de leur exercice), ce ne sont pas de simples "cela arriverait si".

³² Exemple donné par le biologiste Waddington.

³³ Voir Pascal, *Ecrits sur la grâce*, Quatrième écrit, II, éd. L'Intégrale, p. 340.

³⁴ J'adapte Geach *Three philosophers*, p. 104: "si les tendances sont considérées comme de simples potentialités, alors ce qui arrive effectivement serait le résultat de quantité de choses qui arriveraient si... et à ce train-là rien n'arriverait effectivement, de même qu'aucun accord ne pourrait être obtenu de la firme de Spenlow et Jorkens quand chacun d'eux ne donnerait son accord que si l'autre donnait le sien"

Cette différence semble liée à celle qu'il convient de faire entre les caractéristiques *internes* et les caractéristiques *extérieures* à la chose. Une chose agit quand le changement produit dépend de ses caractéristiques internes, elle pâtit quand elle est prise dans un changement qui dépend de caractéristiques externes, du milieu, des conditions. La notion de potentialité paraît alors trop restreinte, et mieux vaut opposer au pouvoir (puissance active) les *conditions nécessaires* à son exercice, les *opportunités* ou *occasions*³⁵. Comme cette distinction n'est pas sans rappeler la doctrine du "grand homme" de Machiavel, je m'autoriserai à parler de la distinction entre la *vertu* (le pouvoir) et la *fortune*: pas de grand homme sans une *virtù* singulière (le génie militaire, la volonté, l'insensibilité de Napoléon...), mais pas non plus de grand homme sans une *fortuna* tout aussi singulière (pas d'Empire sans Révolution, Terreur et Consulat, sans le choix des armes de Bonaparte - il faillit être savant et académicien selon lui - et ses victoires de général)³⁶. La première apparaît comme intérieure à l'agent, les secondes lui sont extérieures, au moins par accident. Par exemple un champion de tennis peut être empêché de gagner contre un adversaire qu'il a le pouvoir de battre, par une tendinite, obstacle interne mais de l'ordre des conditions extérieures. Ces exemples anthropologiques ne doivent pas nous tromper, ils sont donnés pour leur clarté conceptuelle, mais on pourrait opposer de même la vertu de l'engrais et la fortune constituée - en partie - de la terre qui le reçoit et permet son activité, l'exercice de sa vertu.

On peut préciser cette opposition par des caractéristiques logiques. Il serait hors de propos et sans doute *impossible* d'entreprendre une liste distincte de tous les sens de "pouvoir" et de "peut", de "il est possible que". On admettra sans doute, sans trop de difficulté le "peut" épistémique, selon lequel la conférence peut - *pour autant que nous le sachions* - être interrompue par une manifestation. Un passage au conditionnel, "pourrait" n'affecterait guère le sens de cette affirmation (comme le passage de *can* à *may* en anglais). On distinguera cette possibilité de la possibilité fondée sur la détermination d'un groupe de personnes (vertu), ou sur la faible résistance physique des portes de la salle (fortune). Mais c'est entre ces deux dernières que nous voulons introduire un critère de distinction. On a fait remarquer que c'est plutôt par un comportement différent à l'égard du futur que se distinguent le "peut" portant sur la fortune et celui portant sur la vertu³⁷: à l'égard d'une situation future, l'opportunité peut être exprimée au présent (je peux parler anglais ce soir, nous avons invité des Américains), elle pourrait évidemment être aussi exprimée au futur. Mais s'il s'agit de la possibilité d'une capacité future, elle doit être exprimée au futur ("je peux parler anglais l'année prochaine, car je prends des cours intensifs" est incorrect, il faut dire "je pourrai parler anglais l'année prochaine..."). La raison en est que c'est la vertu qui est le véritable facteur d'explication d'une opération. Ce facteur a pu être acquis éventuellement après un (long) effort, et, tant qu'il n'est pas présent, l'opération n'est pas à strictement parler possible, elle le *sera* peut être. Tandis que la fortune

³⁵ Même s'il ne s'exprime pas avec la précision terminologique préconisée ici, et use d'une philosophie de l'esprit d'apparence mentaliste, le texte suivant de Pascal exprime bien cette idée, *Ecrits sur la grâce*, Quatrième écrit, II, Intégrale, p. 341: "Toutes les fois que la cause [= circonstances] par laquelle un effet est possible est présente et soumise au sujet où il doit être produit, il y a relation de la possibilité au pouvoir [= vertu]; c'est-à-dire que l'effet est au pouvoir [= vertu] de ce sujet et pas autrement.

C'est ainsi qu'il est au pouvoir de ce légitime héritier du royaume, reçu avec applaudissement de tous ses sujets, d'être roi ou non; parce que, toutes choses étant disposées à le reconnaître [circonstances], sa seule volonté est seule cause et maîtresse de l'événement; et comme sa volonté est en sa disposition et dans lui-même, l'effet est dit être en sa puissance.

Il n'en est pas de même d'un captif retenu dans les fers; sa liberté est bien possible mais elle n'est pas en sa puissance, parce que la rupture de ses chaînes qui est la cause [circonstances] capable de la lui donner n'est pas en sa dépendance [en son pouvoir]. Et ainsi on ne peut dire que sa sortie soit en sa puissance, quelque possible qu'elle soit en elle-même".

³⁶ Machiavel, *Le Prince* ch. VI, qui cite comme exemples Moïse, Cyrus, Romulus et Thésée (le premier choisi et aidé par Dieu): "leur vie et leurs actions prouveront (...) qu'ils n'ont dû à la fortune que l'occasion d'introduire la forme de gouvernement qui leur parut convenable. Sans l'occasion, leur talent et leur courage eussent été inutiles; et sans leurs qualités personnelles, l'occasion se serait en vain présentée", éd. Garnier p. 24.

³⁷ A.J.P. Kenny *Will, Freedom and Power*, Oxford, 1975, 132 et suiv.

peut n'être que l'absence d'un facteur négatif, un obstacle, et l'opération (ouvrir la porte, manger la mouche) reste possible malgré un revers, temporaire, de fortune. Si le revers n'était pas temporaire on devrait conclure non à une possibilité future, mais à une impossibilité (l'araignée ne peut plus manger la mouche, à cause d'un revers de fortune: une autre araignée l'a déjà mangée).

Modalité physique

Je ne tiens pas ces considérations d'ordre logico-temporel, auxquelles d'autres peuvent être ajoutées³⁸, pour définitives - ce serait du logicisme - mais pour des indicateurs, ou des confirmations de notre intuition qu'il y a une distinction forte, et pas seulement liée à l'appréhension des situations humaines, des pouvoirs naturels et des occasions de leurs exercices. La formalisation de la logique des capacités se révèle, d'ailleurs particulièrement rétive aux modèles courants de logique modale. Sans entrer dans le détail, on peut y voir un symptôme de plus de l'irréductibilité de ces modalités naturelles, et une incitation à reconnaître d'autres modalités que les modalités logiques. Nous avons dit que l'exercice révélait le pouvoir, et que le pouvoir révélait la nature. Autrement dit, une nature possède nécessairement certains pouvoirs, et les pouvoirs naturels s'actualisent nécessairement dans les circonstances appropriées. L'agent naturel agit *nécessairement* dans les conditions appropriées, c'est-à-dire, quand il n'est pas empêché, par un obstacle, ou quand sa nature n'est pas modifiée (explosif mouillé). L'opium en bon état, consommé par un homme en bon état, causera ou produira le sommeil, nécessairement.

Or, ce ne peut être une nécessité logique: la forme de l'énoncé n'assure pas sa vérité. On pourrait parler de lien conceptuel, en précisant que le concept en cause est empirique, qu'il a été acquis par expérience, a posteriori. L'opium fait nécessairement dormir, cela veut dire a) que la vertu dormitive est conceptuellement liée à la nature de l'opium, et si le pouvoir dormitif disparaissait cela signifierait la corruption de l'opium; b) que l'exercice de la vertu est conceptuellement lié au concept de cette vertu, et que, sauf empêchement, elle ne peut pas ne pas s'actualiser sans disparaître. C'est une nécessité conditionnelle au sens où l'existence de l'opium n'est pas nécessaire, mais, si l'opium existe, dans les circonstances appropriées, il fait nécessairement dormir. Une telle nécessité porte sur l'actuel et l'irréel, et peut être formulée au moyen d'un conditionnel contrefactuel: si X avait pris de l'opium, dans les circonstances appropriées, il aurait dormi; si Y était de l'opium, il aurait une vertu dormitive.

L'idée de nécessité conceptuelle a le mérite d'indiquer un lien *interne* et le défaut de n'avoir d'usage que par qui possède un concept adéquat de la nature de l'opium. Or, on peut connaître le lien causal soporifique sans connaître cette nature intrinsèque de la substance opiacée. Ce que nous impose plutôt l'analyse précédente, c'est l'introduction, envers et contre toute forme d'empirisme, d'une modalité physique: il est physiquement nécessaire que le sommeil suive l'ingurgitation d'opium. La nécessité ici mentionnée peut être qualifiée de "physique" ou

³⁸ Toujours en suivant Kenny : les capacités ou pouvoirs et les occasions ne sont pas toujours présentes, elles arrivent et disparaissent. Là encore des différences logiques s'imposent, toujours dans l'expression du temps: dans le cas d'une capacité, c'est l'expression de la possibilité qui est le seul porteur de la modalité temporelle, et non l'action: je ne peux pas, pour l'instant, faire plus de dix pompes, mais — avec un peu d'entraînement — je pourrai en faire trente (ou cent). C'est-à-dire que l'action décrite, l'exercice de la capacité, l'est indépendamment de son inscription dans le temps, et seule la capacité reçoit éventuellement cette indication temporelle. La raison en est qu'une capacité a une portée habituellement générale: pas forcément universelle, mais pas non plus limitée à une occasion. Si j'ai la capacité de courir le 100m en 10", ce n'est pas une capacité limitée au 14 juillet. Les conditions, en revanche seront peut-être telles que cette capacité ne sera exercée qu'un 14 juillet. Car, à la différence des capacités, les occasions peuvent ne se présenter qu'une fois: la fortune est capricieuse. Aussi, dans le cas des occasions, de la fortune, l'opérateur temporel peut porter (1) sur la possibilité exprimée et non sur l'action: je peux vous parler (maintenant), alors qu'il y a une heure ce n'était pas possible (j'étais anesthésié chez le dentiste). Il peut aussi porter (2) sur l'action et non sur la possibilité: je peux vous parler aujourd'hui, mais pas demain (vous ne serez plus là); ou encore (3) sur l'action et sur la possibilité: hier encore je pouvais annuler la conférence de ce soir, mais désormais ce n'est plus possible. Et dans ce dernier cas, les modifications temporelles ne sont pas les mêmes

“naturelle”. Elle porte, de même sur a) le lien entre la nature et le pouvoir³⁹, b) le pouvoir et son exercice dans les conditions appropriées, donc entre la nature et le pouvoir⁴⁰. Elle doit être distinguée de la nécessité logique (non-contradiction), et de la nécessité transcendantale (impensabilité, en raison de la structure même de la faculté de penser).

On conteste souvent l'idée d'une telle modalité physique parce qu'elle souffre des exceptions. Et ces exceptions sont évidemment possibles, parce qu'on omet, inévitablement, de mentionner toutes les circonstances qui pourraient faire obstacle à l'action physique. Aussi, pour mieux faire admettre l'idée même de modalité physique, il peut être judicieux de passer par celle de l'impossibilité: il n'est pas logiquement impossible que je traverse l'Atlantique à la nage en moins de deux minutes, Dieu pourrait (me) le faire (faire); c'est logiquement possible (pas de contradiction logique de principe) mais c'est physiquement impossible⁴¹. La nature, pour parler vite, interdit, plus qu'elle n'impose, certains phénomènes, ou consécutives ou accompagnements⁴². Sans doute y a-t-il des cas limites, et l'idée que nous repoussons les limites de la nature a quelque fondement: l'homme passera vraisemblablement un jour en-dessous de la barre des 9" au 100m, mais on y voit moins clair si l'on place la barre (j'aurais dû parler de saut en hauteur) à 6", et il semble absurde, mais seulement *physiquement* absurde, de la mettre à 1". Les natures spécifiques des agents naturels imposent des limites, fixent des impossibilités, quelles que soient les conditions, et dans les conditions appropriées elles déterminent également des opérations naturelles. Mais voilà qui rejait sur la nécessité sujette aux exceptions: c'est que les pouvoirs peuvent se contrecarrer, car ils sont limités (on dit que le cyanure donné à Raspoutine lors de la première étape de son assassinat fut sans effet parce que donné dans un gâteau dont le sucre annule le pouvoir du cyanure). Ils peuvent aussi s'ajouter, de diverses manières, comme le montre l'addition des forces. Autant de caractéristiques que ne connaît pas la seule analyse logique des modalités.

Hierarchie des pouvoirs

Le lien entre pouvoir et nature suppose que l'on parle de pouvoirs attribués à un individu en vertu de son appartenance à une espèce, même si aucun exercice de ce pouvoir n'a été observé chez cet individu: nous attribuons le pouvoir d'aboyer à un chien silencieux vu pour la première fois, comme nous attribuons le pouvoir de parler à un passant inconnu. C'est que le pouvoir paraît lié à l'espèce plus qu'à l'individu particulier, et qu'il a été exercé, puisqu'il a été reconnu, par d'autres membres de l'espèce. Mais tel n'est pas toujours le cas, de même que si l'exercice révèle habituellement la capacité, ce n'est pas non plus toujours le cas: le possible de la capacité ne suit pas toujours l'être de l'exercice. Toute capacité ne peut être considérée comme dérivant directement d'une nature spécifique. Je voudrais terminer en éclairant ce dernier point.

Normalement, pour attribuer à un individu un pouvoir, il faut que ce pouvoir interne ait eu des manifestations externes. Si je vous disais: “quand je suis en forme (conditions) j'ai le pouvoir (vertu) de battre Pete Sampras au tennis, mais, voilà, le problème, c'est que je ne suis jamais en forme”, cette affirmation aurait plutôt la forme d'un *nonsense* que d'une forfanterie. Mais la réalisation d'une seule opération ne permet pas toujours d'attribuer le pouvoir correspondant à l'agent. Il ne suffit pas de réussir un panier au basketball pour s'en attribuer le pouvoir: une foule de circonstances heureuses peuvent expliquer ce qui paraîtrait un miracle.

³⁹ Cf. Thomas d'Aquin, *In II de anima* 5: “Ex unaquaque autem forma sequitur aliqua inclinatio et ex inclinatione operatio”.

⁴⁰ Averroès dans les *Auctoritates Aristotelis* (236): Qui tollit a rebus proprias operationes non habet cerebrum aptum natum omne bonum, quia tollit ab eis eorum proprias essentias (*In Met.* IX, comm. 7, f. 231 H-I).

⁴¹ A. Plantinga, *The Nature of Necessity*, Clarendon Press, Oxford, 1974.

⁴² Cf. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, § 521: « Comparez “logiquement possible” avec “chimiquement possible”. On pourrait nommer chimiquement possible par exemple une combinaison pour laquelle il existe une formule de structure ayant des valences exactes (par exemple H-O-O-H). Il n'est naturellement pas nécessaire que pareille combinaison existe; mais à une formule HO₂ il ne peut correspondre aucune combinaison dans la réalité. »

C'était possible, en ce sens, c'était en mon pouvoir, mais je n'avais pas la capacité. J'avais certes un pouvoir actif, sans quoi rien ne se serait produit: celui de lancer le ballon en direction du panier, au-dessus, pas trop fort et assez fort. Mais pour que ce lancer réussi révélât un pouvoir, non de lancer, mais de réussir des lancers francs, on me demanderait sans doute d'en réussir plusieurs. On distinguera alors chance et capacité⁴³. En revanche, la réalisation unique d'une opération complexe, plus complexe qu'un coup "heureux", peut suffire à attribuer la capacité correspondante. La traduction réussie d'un texte en langue étrangère manifeste la capacité de lire et de comprendre au moins d'autres textes dans cette langue (celle de lire le texte à voix haute ne vaut pas: un perroquet peut le faire, Pie XII tenait paraît-il des discours en anglais alors qu'il n'avait aucune maîtrise de la langue)⁴⁴. Quant au point de vue sémantique, considérons seulement qu'une capacité d'exercices opposés (fumer ne pas fumer), ne peut être exercée à la fois dans aucun monde possible, alors que l'on voudrait définir la capacité dans le monde réel par son exercice dans un monde possible.

Voilà qui nous impose de réintroduire à ce niveau la distinction de la puissance première et de la puissance seconde, au sein de la vertu (tout comme nous avons accepté la distinction entre l'acte premier que représente la possession d'un pouvoir et son exercice), en rappelant d'abord celle de la puissance passive et de la puissance active. Certains agents naturels sont tels que leur vertu jointe à l'opportunité suffit, *ceteris paribus*, au déclenchement de l'opération naturelle. Cette puissance doit néanmoins être dite active, car, à la différence de l'immeuble qui peut s'écrouler, ou de la terre qui peut être fertilisée, l'explosif ou l'engrais, sont considérés comme des agents, quand bien même leur action ne se produit que lorsqu'est levé un obstacle à leur pouvoir (*removens prohibens*) ou que toutes les conditions sont réunies pour qu'il se déclenche⁴⁵. Ce qui paraît nécessaire, c'est de se donner une puissance active ou vertu et une fortune (actuelle), la part de l'une ou de l'autre pouvant varier. A un extrême, la fortune, sans faire le larron, paraît suffire pour déclencher l'exercice de la vertu: l'étincelle provoque le déclenchement de l'explosif. A l'autre extrême, l'idée d'une toute-puissance, serait celle d'une vertu opératoire en dehors de toute fortune, ou avec la fortune la plus contraire⁴⁶.

Une même réalité naturelle peut passer de la puissance passive à la puissance active de réaliser une certaine opération: une pierre a la puissance passive d'acquérir une énergie cinétique, qui est une puissance active, pouvant expliquer un phénomène comme un bris de glace. Mais elle ne peut pas acquérir elle-même cette puissance active. En revanche, je peux parler anglais dès mon plus jeune âge, car j'ai la capacité d'apprendre des langues; je peux aussi parler (plus ou moins bien) anglais *now*, si je le veux, ou si on me pose une question en anglais.

⁴³ Une victoire sportive (de Pioline contre Sampras, de la France contre le Brésil), qui inclut de nombreuses opérations, me paraît un cas limite d'attribution de capacité: la fortune peut prendre une grande part, et l'exercice du pouvoir adverse (des pouvoirs adverses) en fait partie.

⁴⁴ Cet exemple est repris de Kenny dans *Will, Freedom and Power*, Pour une caractérisation plus poussée de la logique des capacités, voir "The Logic of Ability" in *Acta Philosophica Fennica*, qui montre que deux axiomes simples du système de T de Feys, autrement appelé système M, le plus simple des modèles de logique modale, ne sont pas respectés: CpMp et EMApqAMpMq. J'ai repris l'exemple de Kenny, pour le premier axiome. Quant au second: j'ai la capacité de prendre une carte rouge ou une carte noire dans le paquet, mais on ne saurait en inférer la disjonction que je peux prendre une carte rouge ou que je peux prendre une carte noire.

⁴⁵ On pourrait même dire que c'est l'absence de la mention "si je le veux" qui fait la différence, mais c'est une autre question. Je dirais que si c'est l'expression linguistique qui fait la différence alors la différence est entre l'homme et les être non-humains, en revanche si l'on veut seulement dire que x peut faire F s'il le veut, la différence est entre animaux supérieurs et autres réalités naturelles.

⁴⁶ Toujours Machiavel, *ibid.* ch. XXV, qui soutient à propos de l'action humaine: "comme nous avons un libre arbitre, il faut, ce me semble reconnaître que le hasard (la fortune?) gouverne la moitié, ou un peu plus de la moitié de nos actions, et que nous dirigeons le reste", puis à propos de la fortune: "Je comparerais volontiers la puissance aveugle du hasard à un fleuve rapide qui, venant à déborder, inonde la plaine, déracine les arbres, renverse toutes les habitations et entraîne au loin les terres qui bornaient son lit, sans qu'on ose ou qu'on puisse s'opposer à sa fureur; ce qui n'empêche pas que lorsqu'il est rentré dans ses limites on ne puisse construire des digues et des chaussées, afin de canaliser et de diminuer ses violences. Il en est de même de la fortune: elle exerce sa puissance, lorsqu'on ne lui oppose aucune barrière; elle fait porter son effort sur les points mal défendus", p. 83.

Il ne s'agit pas seulement ici d'exemples anthropologiques, mais de l'idée d'*acquisition* d'un pouvoir. Il en va de même de l'animal qui *apprend* à se déplacer, puis à chasser: il s'agit bien d'une puissance active d'acquisition d'un pouvoir, son principe est interne à l'agent. Le pouvoir acquis est donc une puissance seconde, ou un acte premier, qui pourra à son tour s'actualiser dans l'exercice du pouvoir (acte second). On distinguera donc dans la nature les êtres *capables d'acquisition de capacités*. Parmi ces derniers, les animaux supérieurs manifestent des puissances actives qui sont *ad utrumque*: puissance des contraires, à volonté. Le chien peut chercher la balle ou non, à volonté, s'il le veut. Si on cherche à établir une distinction entre certaines puissances de l'homme et de l'animal, c'est à la nature de l'action humaine qu'il faut s'attacher. Il le faut sans aucun doute, mais c'est un autre sujet...

J'ai voulu soutenir la pertinence, non seulement pour nos usages ordinaires, mais pour une bonne compréhension du travail scientifique, de la notion de pouvoir causal, et de celles qui lui sont associées de nature et de nécessité naturelle. J'ai même prétendu que ces notions étaient à l'œuvre dans ce travail et dans toute forme d'explication véritable d'un phénomène naturel. Que les concepts mentionnés n'apparaissent pas toujours s'explique par la richesse de nos moyens d'expression, et c'est justement au philosophe qu'il revient de pratiquer l'analyse de ces concepts. Cette analyse est restée embryonnaire, et bien des problèmes n'ont pas été évoqués. Molière avait introduit ce propos, et je pourrais le conclure par la préface au *Tartuffe* où celui qui s'était fait le critique des vertus occultes fait l'éloge du théâtre et de sa *vertu* pour la correction des mœurs, tant il est vrai que le langage de la vertu ne saurait facilement être éliminé. Mais ayant aussi mentionné Machiavel et la distinction de la vertu et de la fortune, je dirais plutôt que, si la vertu dormitive de l'opium n'explique pas l'endormissement, et bien que des circonstances soient indispensables, à commencer par la consommation de l'opium, sans la vertu dormitive, pourquoi s'endormirait-on? Il me semble que le refus des pouvoirs causaux revient à laisser toute la causalité aux caprices de la fortune et, comme dans une hallucination, faire de la nature un conte de fées.